

Écoles connectées, appliquer le principe de précaution.

L'évolution de la société et de ses technologies, notamment dans le domaine numérique, fait que dans les écoles jurassiennes les élèves sont baigné-es dans un smog électromagnétique croissant.

Les effets nocifs du WiFi sont de plus en plus connus, en particulier sur les enfants. Les écoles sont donc concernées vu la tendance au « tout numérique » qui bien souvent se décline uniquement par l'utilisation de tels systèmes.

Une étude des Instituts de médecine sociale et préventive des Universités de Bâle et de Berne nous apprend que la quantité de rayonnements à laquelle la population est soumise a été multipliée de manière vertigineuse ces dernières années. Par ailleurs, de nombreuses études montrent que des personnes électrosensibles souffrent de l'électrosmog : problèmes de sommeil et atteintes à la santé.

Le Conseil de l'Europe lui aussi a défini, dans sa résolution 1815, de privilégier pour les enfants en général, et plus particulièrement dans les écoles et salles de classe, des systèmes d'accès à l'internet par connexion filaire.

La France a d'ailleurs banni le WiFi des crèches et des petites classes et limité son usage au strict nécessaire pour les plus grands (loi « Abeille »).

La Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Autriche ont également restreint son usage dans les écoles.

Des solutions existent pour limiter l'électrosmog dû au WIFI, notamment le câblage physique des salles de classe, le LIFI (voir article : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Li-Fi>) et bien sûr allumer le WiFi seulement en cas de besoin, pour cela un simple interrupteur et une certaine discipline sont suffisants.

Questions :

- Quelle est la position du gouvernement au sujet des installations WiFi existantes dans nos écoles obligatoires et postobligatoires et du principe de précaution ?
- Compte-t-il appliquer le principe de précaution dans les installations informatiques à construire ou à rénover ?
- Compte-t-il imposer des solutions technologiques diminuant le smog électromagnétique afin de répondre au principe de précaution notamment dans les petits degrés ?

Delémont, le 17 avril 2020

Groupe Verts et CS-POP
Roberto Segalla

